New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Centre Éducatif Les petits pas	2018347	Le 30 avril 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie centre éducatif les petits pas 2		(506) 235-6024
Adresse		
210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les parents des enfants présents à la halte scolaire bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles à chaque sortie.
- Observations:

Les jeux libres. Les enfants s'amusent à faire des constructions avec des blocs Lego, jouer a la coiffeuse et à regarder des livres. Les enfants sont lavées leurs mains, manger leurs collations et sont aller s'amuser dehors.

- Discussions avec les éducatrices concernant les fiches de présences et la planification et la documentation.

original signé par
Mona Martin — Le 30 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Gabrielle Ouellet — Le 30 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date